



**Centre
de services scolaire
des Îles**

Québec 

PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles, tenue en présentiel le 31 mars 2026, à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles à 19h, sous la présidence de madame Amélie Farrah et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Sont présents, présentes,

P1- vacant

P2- FARRAH, Amélie

P3- vacant

P4- GAGNÉ, Chantal

P5- LAPIERRE-R., Anna

E6- OUELLET-M., Nathaël

E7- CHIASSEON, Marie-Josée

E8- vacant

E9- BERGERON, Cédric

E10- NADEAU, Annick

MC12- CHEVARIE, Céline

MC13- vacant

MC14- LEBLANC, Marie-Christine

MC15- LEBLANC, Marie-Michelle

ECSV- CYR, Jean-Michel

P = Parent

E = Employé (e)

ECSV = Employé cadre sans droit de vote

MC = Membre de la communauté

Absence :

MC11- AUDET, Louis-Philippe

La directrice générale, madame Isabelle Gilbert, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

Deux (2) personnes du public assiste à la réunion.



Madame Amélie Farrah souhaite la bienvenue à tous, il est 19h00. Confirmation que le quorum est atteint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum (LIP 160) et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 février 2026;
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 février 2026;
4. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
5. Dispense de souscription du secrétaire général au fonds d'assurance du Barreau;
6. Dispense de souscription de la DA-RH au fonds d'assurance du Barreau;
7. Nomination de la secrétaire de comités de sélection;
8. Politique de gestion de risques de corruption et collusion;
9. Suivi budgétaire (bilan de mi-année);
10. Correspondance;
11. Affaires diverses;
12. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
13. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-012)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 février 2026

Il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Anna Lapierre-Renaud, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-013)

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 février 2026

Il est proposé par madame Marie-Michelle Leblanc, appuyée par madame Céline Chevarie, d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-014)

4. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

5. Dispense de souscription du secrétaire général au fonds d'assurance du Barreau

Le secrétaire général du CSSÎ (Me Francis Boivin-Desgagné), étant avocat de formation, doit renouveler annuellement sa cotisation professionnelle afin de demeurer inscrit au tableau de l'Ordre du Barreau du Québec.

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau prévoit, à son article 3, qu'un avocat peut demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance lorsqu'il est au service exclusif d'un centre de services scolaire qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession.

En effet, tout membre du Barreau qui souhaite être dispensé conformément à l'article 3 doit transmettre une demande de dispense au secrétaire de l'Ordre. Cette demande doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme d'une résolution de l'organisme attestant que celui-ci se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession. L'avocat doit également confirmer par écrit qu'il est à son service exclusif.



Il est proposé par madame Marie-Christine Leblanc, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, d'autoriser Me Francis Boivin-Desgagné, qui est au service exclusif du CSSI, à joindre la présente résolution à sa demande de dispense, laquelle atteste que le CSSI se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Me Boivin-Desgagné dans l'exercice de sa profession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-015)

6. Dispense de souscription de la DA-RH au fonds d'assurance du Barreau

La directrice adjointe aux services des ressources humaines du CSSI (Me Marie-Krystel Ouellet), étant avocate de formation, doit renouveler annuellement sa cotisation professionnelle afin de demeurer inscrite au tableau de l'Ordre du Barreau du Québec.

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau prévoit, à son article 3, qu'un avocat peut demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance lorsqu'il est au service exclusif d'un centre de services scolaire qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession.

En effet, tout membre du Barreau qui souhaite être dispensé conformément à l'article 3 doit transmettre une demande de dispense au secrétaire de l'Ordre. Cette demande doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme d'une résolution de l'organisme attestant que celui-ci se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession. L'avocat doit également confirmer par écrit qu'il est à son service exclusif.

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par madame Anna Lapierre-Renaud, d'autoriser Me Marie-Krystel Ouellet, qui est au service exclusif du CSSI, à joindre la présente résolution à sa demande de dispense, laquelle atteste que le CSSI se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Me Ouellet dans l'exercice de sa profession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-016)

7. Nomination de la secrétaire de comités de sélection

À la suite du départ à la retraite de madame Martine Bourgeois, régisseuse des services financiers et de l'approvisionnement et secrétaire de comités de sélection, le CSSI doit procéder à la nomination d'une nouvelle secrétaire de comités de sélection. Afin d'assurer la relève à ce poste, le CSSI a embauché madame Audrey Bénard à titre de régisseuse des services financiers et de l'approvisionnement.

Il est proposé par madame Marie-Michelle Leblanc, appuyée par monsieur Cédric Bergeron, que le CSSI nomme madame Audrey Bénard, régisseuse des services financiers et de l'approvisionnement, à titre de secrétaire de comités de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-017)

8. Politique de gestion de risques de corruption et collusion

Le CSSI est assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et doit, à ce titre, se conformer aux directives émises par le Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle.

Le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, laquelle impose aux organismes publics la mise en place d'un cadre organisationnel visant l'identification, l'analyse, l'évaluation et l'atténuation de ces risques à toutes les étapes du processus contractuel. Cette directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme doit s'assurer de l'efficacité et de la mise à jour continue de ce cadre, ainsi que de la disponibilité de ressources compétentes pour son application.



La Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle proposée vise donc à formaliser les pratiques du CSSI, à préciser les rôles et responsabilités des intervenants et à définir les mécanismes de reddition de comptes, afin d'assurer un processus de gestion contractuelle rigoureux, transparent et conforme aux exigences légales.

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Chantal Gagné, que la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle soit adoptée, comme présentée par le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-018)

9. Suivi budgétaire (bilan de mi-année)

Le 26 février dernier, le Comité de vérification s'est réuni afin de prendre connaissance du bilan financier de mi-année du CSSI. Cette rencontre a permis de présenter le nouvel outil de suivi budgétaire mensuel, un outil en ligne dont l'utilisation est obligatoire pour les redditions de comptes au MEQ, ainsi que de faire état d'une situation financière à mi-année jugée confortable pour finaliser la présente année scolaire.

10. Correspondance

Aucune correspondance.

11. Affaires diverses

Madame Isabelle Gilbert souligne les récents événements pour les élèves en parascolaire au secondaire :

Course à pied

Championnat provincial de cross-country en octobre (4 élèves)

Improvisation

Participation à l'Improvvincial en février à Gatineau (10 élèves)

Volleyball

Masculin D3 – du 12 au 15 mars à Matane

Benjamins 1 (12 élèves) : Médaille d'or – Participation championnat provincial du 10 au 12 avril

Benjamins 2 (10 élèves) : Éthique sportive

Cadet (8 élèves) : 4^e place

Juveniles (10 élèves) : Médaille d'argent – Pas de participation au niveau provincial

Féminin D3 – du 20 au 22 mars à Amqui

Cadettes D3 (11 élèves) : Médaille d'or – Participation championnat provincial du 10 au 12 avril

Benjamins D3 (12 élèves) : beau parcours malgré la défaite en quart de finale

Juveniles D3 (9 élèves) : beau parcours malgré la défaite en quart de finale

Féminin D4 – du 17 au 19 avril

Benjamins D4 1 et 2 (18 élèves) à Paspébiac

Cadettes D4 1 et 2 (20 élèves) à Rivière-du-Loup

Badminton

les 27 et 28 mars à Paspébiac (15 élèves)

Secondaire en spectacle

le 31 mars à Chandler (16 élèves)



12. **Période de questions-commentaires du public (15 minutes)**

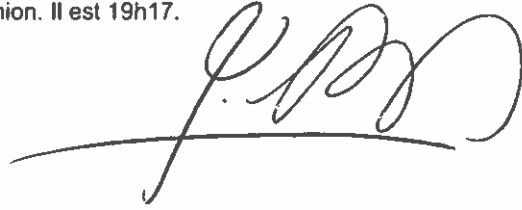
Aucune question du public.

13. **Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, de lever la réunion. Il est 19h17.



Amélie Farrah, présidente du CA



Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général